

## Conditions générales

La version 7.9.2 de la plateforme MotoShare a été mise à jour le 21 janvier.

Les présentes conditions générales concernent et régissent l'utilisation du service de location de motos MotoShare aux Pays-Bas.

MotoShare vous conseille de lire attentivement les présentes conditions générales afin de connaître vos droits et obligations.

### 1. Définitions

**Conditions générales** : les présentes conditions générales

**Frais de médiation** : sauf indication contraire sur la plateforme, quinze pour cent du prix journalier du propriétaire facturé par MotoShare pour la fourniture du service de

**Évaluation** : une évaluation est une description de l'expérience d'un utilisateur à l'issue d'une période de location entre cet utilisateur et un autre utilisateur.

**Points de contrôle BRAVOK pour motos** : les points de contrôle standard pour motos enseignés dans les cours de conduite de moto aux Pays-Bas. Ces points de contrôle pour motos sont explicitement mentionnés dans le contrat de location afin d'évaluer la sécurité de la moto par le locataire et Letter avant la période de location.

**Contenu** : toutes les informations placées sur la Plateforme par MotoShare lui-même, y compris la mise en page et la conception de la Plateforme, les marques commerciales et les textes inclus.

**Service** : le service fourni par MotoShare à un utilisateur consistant à proposer une plateforme grâce à laquelle, par le biais d'une médiation, la location et la mise à disposition d'une moto entre un locataire et un propriétaire sont rendues possibles.

**Franchise** : Aux Pays-Bas, la franchise standard est de 1 500 € par sinistre en cas de dommages causés à la moto pendant la période de location. Vous avez la possibilité de la réduire à 1 000 € par sinistre moyennant un supplément de 9,95 € par jour, ou à 700 € moyennant un supplément de 22,95 € par jour.

**Attention !** En Belgique, la franchise n'est pas limitée à 1 500 €, mais correspond à la valeur totale de la moto.

**Assurance franchise** : prix par jour fixé par MotoShare pour pouvoir offrir le service MotoShare sans avoir à demander de caution aux utilisateurs à l'avance.

**Utilisateur** : le locataire et/ou le propriétaire qui a créé un profil sur la plateforme pour utiliser le service. L'utilisateur est également désigné par les termes « votre », « vous » ou « vous ».

**Contrat de location** : le contrat conclu entre un locataire et un propriétaire via la plateforme après que le locataire a payé les frais de location. Le contrat de location comprend le formulaire de transfert que le locataire et le propriétaire signent au début et à la fin de la période de location et qui indique officiellement le début et la fin de la période de location.

**Locataire** : Seul le locataire privé qui souhaite louer ou prendre en location une moto via la Plateforme.

**Période de location** : période pendant laquelle la moto est louée.

**LOYER** : Coût total de la location de la moto, hors frais kilométriques, convenu entre le locataire et le propriétaire dans le contrat de location. Le montant du loyer comprend (i) le prix de location par jour (ii) multiplié par le nombre de jours de la période de location, (iii) plus les frais de transaction.

**Frais de location** : prix par jour hors frais kilométriques, visible sur la Plateforme pour une moto à louer, qui doit être payé par le Locataire avant la location de la moto. Le prix de location comprend cumulativement (i) les frais journaliers du Propriétaire, (ii) les frais de médiation, (iii) les frais d'assurance, (iv) la prime d'excédent.

**Frais kilométriques** : des frais seront facturés pour chaque kilomètre supplémentaire parcouru. Le prix par kilomètre supplémentaire parcouru est déterminé par la société de location et vous le trouverez dans le contrat de location et sur les profils des moteurs

**Code de réduction** : code de réduction obtenu gratuitement par l'utilisateur.

**Formulaire de transfert** : formulaire à remplir et à signer par le locataire et le loueur au départ et au retour, par lequel les deux parties conviennent du début et de la fin de la période de location de la moto conformément aux conditions générales qui y sont stipulées et à d'autres éléments tels que l'état de la moto.

**Moto** : la moto proposée par le Loueur sur la plateforme.

**Plateforme** : le site web [www.motoshare.eu](http://www.motoshare.eu) et toutes les pages sous-jacentes qui vous permettent d'utiliser le Service.

**Propriétaire privé** : personne privée qui souhaite proposer ou propose une moto à la location via la Plateforme.

**Loueur professionnel** : une personne morale au sens du Code civil qui souhaite proposer ou propose une moto à la location via la Plateforme. Un concessionnaire est un exemple de loueur professionnel.

**MotoShare** : la plateforme MotoShare est exploitée par MotorConnect B.V., une société privée à responsabilité limitée, dont le siège social est situé à Keizersgracht 520H à Amsterdam et enregistrée auprès de la Chambre de commerce sous le numéro 91867835. « Nous » désigne également MotoShare.

**Politique de confidentialité et de cookies** : la politique disponible à l'adresse

**Propriétaire** : un propriétaire privé ou un propriétaire professionnel, sauf indication contraire expresse dans le texte.

**Tarif journalier du loueur** : le tarif journalier de la moto à louer, déterminé par le loueur.

**Assureur** : en ce qui concerne les locations entre un locataire et un hôte privé, la compagnie d'assurance opérant sous le nom de Combi Motors Verzekeringen, qui propose un contrat

d'assurance pour les contrats de location conclus via MotoShare. Combi Motors Verzekeringen B.V. est enregistrée auprès de la Chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 24236712 et enregistrée auprès de l'Autorité néerlandaise des marchés financiers en tant que fournisseur d'assurances (non-vie). , pour les locations entre un locataire et un loueur professionnel, l'assureur sera l'assureur concerné du loueur professionnel.

**Contrat d'assurance** : en ce qui concerne les locations entre un locataire et un propriétaire privé, le contrat d'assurance conclu par MotoShare avec Combi Motors Insurance pour la location de motos. En ce qui concerne les locations entre un locataire et une société de location professionnelle, le contrat d'assurance conclu par cette société de location professionnelle elle-même (en dehors de MotoShare) pour la location de motos. Voir également le terme « Assureur ».

**Prix de l'assurance** : prix journalier fixé par l'assureur (Combi Motors Insurance) pour assurer la moto, le propriétaire privé et le locataire dans le cadre de la police MotoShare au moment de la période de location.

## 2. Applicabilité des conditions et points d'intérêt

2.1. Les présentes conditions générales s'appliquent au service fourni par MotoShare. Les conditions générales des utilisateurs ne s'appliquent pas, sauf accord contraire expressément convenu par écrit avec MotoShare.

2.2. En cas de modification des présentes Conditions générales, les nouvelles Conditions générales vous seront communiquées lors de votre prochaine utilisation de la Plateforme. En continuant à utiliser la Plateforme après la modification ou le complément des présentes Conditions générales, vous acceptez irrévocablement les Conditions générales modifiées ou complétées. Si vous n'acceptez pas les Conditions générales modifiées ou complétées, votre seule option est de cesser d'utiliser le Service et de supprimer votre Profil.

2.3. MotoShare a uniquement conclu son propre contrat d'assurance pour les locations via la Plateforme entre un Locataire et un Particulier aux Pays-Bas. La couverture au titre de ce contrat d'assurance ne prend effet qu'après la signature du formulaire de transfert par le Locataire et le Loueur privé et la remise des clés de la Moto au Locataire par le Loueur privé. La couverture prend fin lorsque le Locataire a restitué les clés de la Moto au Loueur privé ou, si cette date est antérieure, à l'expiration de la période pour laquelle le Contrat de location a été conclu.

2.4. Si, par l'intermédiaire de la Plateforme, une Moto est louée par un Locataire à un Loueur professionnel (tel qu'un concessionnaire), les conditions d'assurance du Loueur professionnel s'appliquent à ce moment-là. Le Loueur professionnel et le Locataire ne procéderont à la remise et à la prise de possession de la Moto qu'après que les conditions d'assurance du Loueur professionnel auront été fournies et signées pour accord par le Locataire.

2.5. Le locataire doit noter que, selon les conditions d'assurance d'un loueur professionnel belge, seule la responsabilité civile est couverte.

## 3. Inscription et profil

3.1. Un profil personnel sur la Plateforme est nécessaire pour utiliser le Service MotoShare. Vous êtes tenu envers MotoShare et l'Assureur de vous assurer que les

informations que vous fournissez à votre sujet et au sujet de la ou des motos que vous souhaitez mettre à disposition sont et restent complètes, correctes et à jour.

3.2. Les données que vous fournissez lors du processus d'inscription seront stockées dans une base de données et traitées conformément à la politique de confidentialité et de cookies accessible ici : <https://motoshare.eu/nl-nl/about-us/terms-conditions>.

3.3. Il incombe à l'utilisateur de garder son mot de passe secret et de le changer régulièrement. Vous ne devez pas divulguer votre nom d'utilisateur et/ou votre mot de passe à des tiers ni permettre à des tiers d'accéder à votre profil de quelque manière que ce soit. Dès que vous savez ou avez des raisons de soupçonner qu'un nom d'utilisateur ou un mot de passe est tombé entre les mains de personnes non autorisées, vous devez nous en informer.

#### **4. Conclusion du contrat**

4.1. MotoShare sert uniquement d'intermédiaire pour la conclusion du contrat de location et n'est pas partie à celui-ci. MotoShare fournit uniquement la plateforme grâce à laquelle les utilisateurs peuvent conclure un contrat de location entre eux.

4.2. Dans les limites des prix minimum et maximum fixés sur la Plateforme, le Propriétaire détermine le prix et la Période de location pour lesquels sa Moto est proposée à la location. Les Locataires intéressés peuvent demander une réservation pour une Période de location à préciser (la « Demande de location »). Un locataire peut effectuer plusieurs demandes de location dans la limite maximale indiquée sur la plateforme. Le contrat de location ne sera conclu entre le propriétaire et le locataire que lorsque le propriétaire aura accepté la demande de location du locataire et que le locataire aura payé le loyer conformément à l'article 12.

4.3. Le locataire et le propriétaire signeront le formulaire de transfert dans le cadre du contrat de location avant la location. Les informations et déclarations figurant sur le formulaire de transfert feront partie intégrante du contrat de location dès leur signature. De plus amples informations sur le formulaire de transfert sont fournies à l'article 10.3 des présentes conditions générales.

4.4. Le contrat de location est conclu pour la période de location convenue. Le locataire est responsable de la moto pendant la période de location et jusqu'à ce que celle-ci soit restituée au loueur.

4.5. La période de location ne peut être résiliée prématurément. Jusqu'à une heure maximum avant la fin de la période de location, le locataire et le loueur peuvent prolonger la période de location. En ce qui concerne la prolongation de la période de location, la même procédure doit être suivie que pour la conclusion du contrat de location initial dans la mesure où le locataire et le loueur souhaitent faire appel à la médiation de MotoShare. En l'absence d'acceptation en temps utile d'une demande de prolongation par le loueur, aucun nouveau contrat de location ne sera conclu par l'intermédiaire de MotoShare. Dans ce cas, la période prolongée peut ne pas être couverte par le contrat d'assurance applicable.

4.6. La restitution (anticipée) de la moto avant la fin de la période de location ne constitue pas une résiliation et n'affecte pas la durée du contrat de location et les frais de location dus. Il n'y aura alors aucun remboursement des frais de location.

## 5. La plateforme

5.1. MotoShare fournit uniquement la Plateforme par l'intermédiaire de laquelle un Propriétaire et un Locataire peuvent conclure mutuellement un Contrat de location pour une Moto. MotoShare n'a aucune connaissance et/ou implication dans les informations échangées entre un Locataire et un Propriétaire et les Motos proposées sur la Plateforme par les Propriétaires.

5.2. La Plateforme et le Service ne contiennent que les fonctionnalités et autres caractéristiques indiquées sur la Plateforme au moment de l'utilisation et sont proposés « tels quels ». En ce qui concerne les informations fournies sur les Moteurs et le Service, nous n'offrons aucune garantie et ne faisons aucune promesse (entre autres) quant à la qualité, la sécurité, la légalité, l'intégrité et l'exactitude, sauf disposition contraire dans les présentes Conditions générales.

5.3. MotoShare est toujours en droit de modifier, d'adapter et/ou de résilier la Plateforme et/ou le Service sans être tenu responsable des dommages causés aux Utilisateurs. Si un Utilisateur n'est pas d'accord avec les ajustements et/ou les modifications apportés, le seul recours est de cesser d'utiliser le Service et/ou de supprimer le Profil.

5.4. Nous ne garantissons pas que le Service sera accessible à tout moment et sans interruptions ni pannes. Des interruptions du Service peuvent survenir, en partie mais pas exclusivement, en raison de défaillances de la connexion Internet ou téléphonique, ou en raison de virus ou d'erreurs/défauts. MotoShare n'est pas responsable envers l'Utilisateur des dommages résultant de l'indisponibilité (temporaire) ou de la défaillance (provisoire) de la Plateforme et du Service.

5.5. MotoShare est en droit, sans donner de raisons, de refuser une inscription en tant que Locataire ou Propriétaire. MotoShare est également en droit de bloquer l'utilisation du Service par un Utilisateur ou de fermer un compte Utilisateur et/ou de supprimer un Profil si un Utilisateur enfreint l'une des dispositions des présentes Conditions générales.

5.6. MotoShare est en droit, sans préavis et sans être tenu à indemnisation, de mettre (temporairement) hors service le Service et/ou la Plateforme et/ou d'en restreindre l'utilisation si cela est jugé nécessaire, par exemple dans le cadre de la maintenance de la Plateforme.

5.7. Les Utilisateurs ont le droit de cesser d'utiliser le Service à tout moment et de résilier/supprimer leur Profil. La résiliation d'un Profil n'affecte pas les Contrats de location déjà conclus avant le moment de la résiliation. En revanche, toutes les Demandes de location seront annulées.

5.8. Un utilisateur ne peut télécharger des photos, du matériel ou d'autres informations sur la plateforme que dans la mesure où il est autorisé à le faire. Si des tiers estiment que l'utilisateur enfreint leurs droits de propriété intellectuelle et que cela a été suffisamment démontré à MotoShare de l'avis de MotoShare, MotoShare peut procéder au retrait des photos, du matériel et/ou des informations en question. Dans la mesure où les lois et réglementations applicables en matière de confidentialité le permettent, MotoShare est en droit de fournir les coordonnées de l'utilisateur au tiers concerné.

5.9. MotoShare a le droit de bloquer votre utilisation du Service, de vous déconnecter et/ou de supprimer votre Profil si vous enfreignez une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions générales.

5.10. Le Service est réservé aux personnes âgées de plus de 21 ans.

## 6. Conditions requises pour proposer une moto

6.1. Tout propriétaire proposant une moto à la location via la Plateforme doit se conformer et continuer à se conformer aux conditions suivantes.

6.1.1 La moto répond à la définition de « moto » telle qu'énoncée par le RDW ;

6.1.2 La moto est la propriété exclusive du bailleur ;

6.1.3 Si la moto est louée, le bailleur doit avoir l'autorisation du bailleur (société de location) et, le cas échéant, également de l'employeur pour louer la moto ;

6.1.4 La moto possède un numéro d'immatriculation néerlandais et est enregistrée auprès du RDW aux Pays-Bas ;

6.1.5 La moto est au moins assurée en responsabilité civile. Le locataire et le bailleur doivent savoir que l'assurance de l'assureur ne couvre pas la moto si celle-ci n'est pas et ne reste pas assurée au minimum en responsabilité civile ;

6.1.6 Pour les locations effectuées par un loueur professionnel, la moto doit être au moins assurée en responsabilité civile pendant les locations commerciales ;

6.1.7 Toutes les taxes, telles que la taxe routière, ont été payées ;

6.1.8 Le véhicule est exempt de défauts et de dommages, sauf indication contraire expressément signalée et acceptée par le locataire ;

6.1.9 Le véhicule répond à toutes les exigences de sécurité de base ;

6.1.10 Avant le début de la période de location, tous les entretiens réguliers et nécessaires ont été effectués conformément aux recommandations du constructeur ;

6.1.11 Le moteur contient suffisamment de liquides nécessaires (tels que l'huile moteur, l'huile de frein, le liquide de refroidissement, etc.).

6.1.12 La moto est remise au locataire avec un cadenas ou tout autre dispositif de sécurité, et le locataire est invité à l'utiliser.

6.2. Si la moto ne répond plus aux exigences ci-dessus, le propriétaire est tenu de la retirer du profil et d'annuler toutes les réservations ou locations en cours. Le loueur est entièrement responsable de tous les dommages et coûts résultant du fait que la moto ne répond pas (ou ne répond plus) aux exigences ci-dessus.

6.3. MotoShare ne vérifie pas la sécurité des motos proposées sur la Plateforme. L'Hôte est lui-même responsable de la vérification de la sécurité de la moto. Si la moto n'est pas sûre, elle ne peut pas être louée. Le Propriétaire est expressément responsable s'il loue une moto présentant des défauts déjà connus et que cela entraîne des dommages à des tiers ou au Locataire.

6.4. MotoShare et l'assureur sont, dans la mesure où la loi le permet, en droit de vérifier l'identité, la solvabilité, le casier judiciaire et les antécédents en matière d'assurance du propriétaire et du locataire, ainsi que les spécifications et les antécédents en matière de dommages de la moto par le biais de bases de données tierces.

6.5. Les motos classées par RDC dans les catégories SuperSport, Racer, Trike, Trial, Quad / AT5, Off-Road, Cross et Moped ne peuvent pas être mises en ligne sur la Plateforme par un Loueur privé pour des raisons de sécurité. Toutefois, ces motos peuvent être mises en ligne sur la Plateforme par un Loueur professionnel.

6.6. MotoShare est en droit de modifier la description des motos sur la plateforme et peut ajouter une note de sécurité s'il le souhaite.

## **7. Exigences et obligations du locataire**

7.1. Le locataire d'une moto aux Pays-Bas doit remplir les conditions suivantes pour utiliser le service et louer une moto :

7.1.1 Vous êtes âgé d'au moins 21 ans ;

7.1.2 Vous êtes titulaire d'un permis de conduire néerlandais valide de catégorie A1, A2 ou A ;

7.1.3 Vous ne prenez aucun médicament et ne souffrez d'aucun handicap ou maladie susceptible d'affecter votre conduite ;

7.1.4 Vous êtes une personne physique ;

7.1.5 Aucun assureur n'a refusé ou résilié votre assurance moto à la suite de sinistres au cours des trois dernières années ;

7.1.6 Aucun assureur n'a résilié votre assurance (pas seulement votre assurance moto) au cours des trois dernières années pour manquement à vos obligations au titre d'un contrat d'assurance ;

7.1.7 Vous n'avez pas été soupçonné ou condamné au cours des huit dernières années pour :

- de vol, de tromperie, de fraude ou de falsification. Ou d'avoir tenté de le faire ;
- de vandalisme, de dommages, d'agression, d'extorsion ou d'un crime contre la liberté ou la vie. Ou d'une tentative de commettre l'un de ces actes ;
- d'une infraction à la loi sur les armes et les munitions, à la loi sur l'opium ou à la loi sur les infractions économiques.

7.1.9 Vous n'avez pas été impliqué dans :

- une fraude lors d'une demande d'assurance ;
- une fraude lors d'une demande d'indemnisation ;
- une tromperie intentionnelle d'une institution financière ; ou
- menace à l'encontre du personnel d'un assureur ou d'une institution financière.

7.1.10 Au cours des cinq dernières années, le tribunal ne vous a pas retiré votre permis de conduire ni confisqué votre permis de conduire ;

7.1.11 Vous n'avez pas été interdit de conduire par la police au cours des deux dernières années ;

7.1.12 Vous n'avez pas eu plus de deux (2) sinistres au titre d'une police d'assurance moto au cours des deux dernières années. Cela inclut uniquement les dommages dus à un accident dont vous êtes responsable, le vol de votre moto ou les dommages dus à un acte de vandalisme ;

7.1.13 Vous utilisez la moto conformément au code de la route en vigueur. Toutes les amendes et tous les frais résultant du non-respect des règles ou des normes de circulation sont à la charge et aux risques du locataire ;

7.1.14 Vous n'autoriserez personne d'autre que vous-même à conduire la moto. Le non-respect de cette disposition entraînera l'exclusion de la couverture prévue par le contrat d'assurance applicable ;

7.1.15 Vous devez vous assurer que la moto est verrouillée au moins avec le cadenas ou le dispositif de sécurité fourni par le loueur.

7.2. Le Locataire d'une Moto doit respecter les conditions suivantes en Belgique pour utiliser le Service et louer une Moto :

7.2.1 Vous êtes âgé d'au moins 21 ans ;

7.2.2 Vous êtes titulaire d'un permis de conduire belge valide de catégorie A1, A2 ou A ;

7.2.3 Vous résidez en Belgique ;

7.2.4 Vous ne prenez pas de médicaments et ne souffrez d'aucun handicap, maladie ou autre condition susceptible d'affecter négativement votre conduite ;  
Vous êtes une personne physique.

7.3. En vous inscrivant en tant que Locataire aux Pays-Bas ou en Belgique, vous garantissez que vous respectez (et continuerez à respecter) les exigences applicables ci-dessus. Si vous ne respectez pas (ou ne respectez plus) l'une de ces exigences, vous ne pouvez pas (ou plus) utiliser le Service en tant que Locataire et MotoShare est en droit de vous exclure de l'utilisation du Service.

7.4. MotoShare et l'Assureur sont en droit, dans la mesure où la loi le permet, de vérifier l'identité, la solvabilité, le casier judiciaire et les antécédents de conduite du Locataire par le biais de bases de données tierces.

7.5. Le locataire ne doit permettre à personne d'autre que lui-même de conduire la moto. Le non-respect de cette disposition entraînera l'exclusion de la couverture prévue par le contrat d'assurance applicable. Le locataire est responsable, au même titre que pour son propre comportement, du comportement des personnes qui se trouvent sur la moto avec son consentement.

7.6. L'assureur n'accordera aucune couverture si un locataire loue une moto à des fins commerciales (telles que des tournages de films). La perte ou l'endommagement de la moto seront entièrement à la charge et aux risques du locataire.

## **8. Exigences et obligations du loueur privé**

8.1. Le loueur privé de moto doit respecter les conditions suivantes aux Pays-Bas pour utiliser le Service et louer une moto :

8.1.1. Vous avez au moins 21 ans ;

8.1.2 Vous devez être titulaire d'un permis de conduire néerlandais valide de catégorie A1, A2 ou A ;

8.1.3 Vous résidez aux Pays-Bas ;

8.1.4 Vous ne prenez pas de médicaments et ne souffrez d'aucun handicap, maladie ou autre affection susceptible d'affecter négativement votre conduite ;

8.1.5 Aucun assureur n'a refusé ou résilié votre assurance moto à la suite de sinistres au cours des trois dernières années.

8.1.6 Aucun assureur n'a résilié votre assurance (pas seulement votre assurance moto) au cours des trois dernières années pour manquement à vos obligations au titre d'un contrat d'assurance ;

8.1.7 Vous n'avez pas été soupçonné ou condamné au cours des huit dernières années pour :

- de vol, de tromperie, de fraude ou de falsification. Ou d'avoir tenté de le faire ;
- de vandalisme, de dommages, d'agression, d'extorsion ou d'un crime contre la liberté ou la vie. Ou d'une tentative de commettre l'un de ces actes ;
- d'une infraction à la loi sur les armes et les munitions, à la loi sur l'opium ou à la loi sur les infractions économiques.

8.1.8 Vous n'avez pas été impliqué dans :

- une fraude lors d'une demande d'assurance. Ou une fraude lors d'une demande d'indemnisation ;

- une tromperie intentionnelle d'une institution financière ;
- menace envers le personnel d'un assureur ou d'une institution financière.

8.1.9 Au cours des cinq dernières années, le tribunal ne vous a pas retiré votre permis de conduire ni confisqué votre permis de conduire ;

8.1.10 Vous n'avez pas été interdit de conduire par la police au cours des deux dernières années ;

8.1.11 Vous n'avez pas eu plus de deux (2) sinistres au titre d'une police d'assurance moto au cours des deux dernières années. Cela inclut uniquement les dommages dus à un accident dont vous êtes responsable, le vol de votre moto ou les dommages dus à un acte de vandalisme.

8.2. Si un hôte ne remplit pas (ou ne remplit plus) l'une de ces conditions, le service ne peut pas (ou ne peut plus) être utilisé et MotoShare est en droit d'exclure l'hôte de l'utilisation du service.

8.3. Si la Moto ne répond plus aux exigences ci-dessus, vous êtes tenu de la retirer de votre Profil et de résilier toutes les réservations ou contrats de location en cours.

8.4. Vous êtes entièrement responsable de tous les dommages et coûts résultant du fait que vous et/ou votre moto ne respectez pas (ou ne respectez plus) les exigences ci-dessus.

8.5. L'assurance de l'assureur ne couvre pas le cas où la moto n'est pas et ne reste pas assurée au minimum en responsabilité civile, ou si la moto est louée par un loueur professionnel.

8.6. MotoShare ne vérifie pas la sécurité de la moto proposée sur la plateforme. L'hôte est donc seul responsable de la vérification de la sécurité de la moto. Si la moto n'est pas sûre, elle ne peut pas être louée. Le propriétaire est expressément responsable s'il loue une moto présentant des défauts déjà connus et que cela entraîne des dommages à des tiers ou au locataire.

8.7. MotoShare et l'assureur sont, dans la mesure où la loi le permet, en droit de vérifier l'identité, la solvabilité, le casier judiciaire et les antécédents en matière d'assurance du propriétaire et du locataire, ainsi que les spécifications et les antécédents en matière de dommages de la moto par le biais de bases de données tierces.

## 9. Conditions requises pour les loueurs professionnels

9.1. L'inscription en tant que loueur professionnel sur la plateforme est soumise aux conditions suivantes :

- Vous proposez une moto assurée pour la location professionnelle ;
- Vous êtes légalement établi aux Pays-Bas ou en Belgique.

9.2. Le loueur professionnel proposera des motos à la location via la plateforme MotoShare. Le loueur professionnel est responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude des informations qu'il fournit, ainsi que de leur mise à jour. Sur demande, MotoShare peut mettre des motos en ligne sur la plateforme pour le compte du loueur

professionnel. Il s'agit d'un service proposé par MotoShare pour lequel elle n'assume aucune responsabilité. Le loueur professionnel reste à tout moment responsable de la vérification et, si nécessaire, de la correction des informations affichées.

9.3. La location de motos n'est possible que si le locataire a réussi le test requis par MotoShare. Si le loueur professionnel souhaite louer à des locataires qui n'ont pas réussi le test, toutes les conséquences sont à la charge et aux risques du loueur professionnel.

9.4. La société de location professionnelle souscrit sa propre assurance tous risques pour tout dommage causé aux motos qu'elle propose. Une franchise indiquée par le locataire sur la plateforme s'appliquera. Cette franchise s'élève à un minimum de 700 € hors TVA par période de location et à un maximum de 1 500 € hors TVA par période de location. En cas de dommage, le loueur professionnel doit facturer et récupérer la franchise auprès du locataire. Dans les cas où le Locataire a réduit sa franchise via MotoShare à 700 € hors TVA, MotoShare, dans la mesure où la franchise du Loueur professionnel est de 1 500 €, couvre en faveur du Loueur professionnel les dommages supérieurs à 700 € hors TVA jusqu'à un maximum de 1 500 € hors TVA par Période de location. Si la franchise n'est pas payée par le Locataire, le Loueur professionnel peut céder sa créance à l'égard du Locataire à MotoShare. MotoShare tentera de récupérer cette franchise auprès du Locataire, éventuellement par le biais d'une procédure de recouvrement. Si MotoShare reçoit ce montant du Locataire, il sera remboursé au Loueur professionnel. Le Loueur professionnel dispose de ses propres ressources sur place pour recouvrer la franchise et MotoShare n'est donc jamais responsable si un Locataire ne paie pas la franchise.

Avant que MotoShare ne verse la franchise au loueur professionnel, ce dernier doit prouver que des dommages ont été causés et que le locataire a reçu une facture à cet effet. Celle-ci doit également être remise pour toute action de recouvrement à l'encontre du locataire.

9.5. Le loueur professionnel doit s'assurer qu'un service de dépannage est disponible en cas d'urgence.

9.6. Le loueur professionnel ne remettra pas une moto à un locataire sans que les conditions d'assurance applicables à la moto (souscrites par le loueur professionnel) aient également été présentées au locataire et signées par celui-ci pour approbation. Les conséquences de la non-signature des conditions d'assurance sont à la charge et aux risques du loueur professionnel.

9.7. Dans le cas où un locataire causerait des dommages qui ne sont pas couverts par les conditions d'assurance du loueur professionnel, ce dernier se chargera lui-même de recouvrer ces dommages auprès du locataire. MotoShare ne pourra en aucun cas être tenu responsable à cet égard.

9.8. Les locataires non résidents aux Pays-Bas (par exemple les touristes) qui effectuent une réservation par e-mail doivent payer la franchise à la société de location professionnelle avant la remise de la moto. MotoShare n'est en aucun cas responsable de la franchise de cette catégorie de locataires.

9.9. Le loueur professionnel reconnaît que MotoShare ne sera jamais responsable d'un montant supérieur à la franchise maximale de 1 500 € hors TVA.

9.10. Le loueur déterminera le nombre de kilomètres gratuits. Le dépassement du nombre de kilomètres gratuits sera facturé au locataire sous forme de supplément, dont le montant sera également déterminé par le loueur.

9.11. Les amendes infligées à la suite d'infractions au code de la route commises par les Locataires seront répercutées par le Loueur professionnel sur le Locataire ou réglées d'une autre manière entre le Locataire et le Loueur professionnel. MotoShare ne sera jamais responsable des amendes.

9.12. Sauf stipulation contraire dans les présentes, aucune assurance tous risques, mais uniquement une assurance responsabilité civile, ne s'applique aux locations effectuées par un loueur professionnel basé en Belgique.

En plus des points ci-dessus, les conditions générales supplémentaires pour les loueurs professionnels s'appliquent, qui peuvent également être consultées à l'adresse suivante

## **10. Autres obligations en vertu du contrat de location**

10.1. Le loueur doit empêcher le locataire d'utiliser le véhicule s'il a des raisons valables de penser que :

10.1.1 Le Locataire ne remplit pas les conditions requises pour être Locataire telles que définies à la clause 7 ;

10.1.2 Le locataire est ou semble autrement inapte à conduire le véhicule ;

10.1.3 Le locataire ne peut pas présenter un permis de conduire valide de catégorie A1, A2 ou A ;

10.1.4 Le locataire ne peut pas présenter de pièces d'identité (carte d'identité européenne, passeport, carte bancaire/carte de crédit) ; ou

10.1.5 Le numéro de permis de conduire moto du Locataire, de catégorie A1, A2 ou A et/ou son âge ne correspondent pas aux informations figurant dans le Contrat de location et le Formulaire de transfert.

Dans les cas susmentionnés, le Loueur peut résilier le Contrat de location sans frais ni pénalité.

10.2. Le Locataire doit refuser le Véhicule s'il a des motifs raisonnables de croire que le Loueur :

10.2.1 Ne remplit pas les conditions requises pour être propriétaire et louer le véhicule, telles que définies aux articles 6, 8 et 9.

10.1.2 Les dommages causés au véhicule ne sont pas correctement consignés dans le contrat de location.

Dans les cas susmentionnés, le locataire peut résilier le contrat de location sans frais ni pénalités et se verra rembourser le loyer.

10.3. Le locataire et le propriétaire signeront le formulaire de transfert dans le cadre du contrat de location avant la conclusion de celui-ci. Les informations et déclarations figurant sur le formulaire de transfert feront partie intégrante du contrat de location dès leur signature. Le locataire et le propriétaire déclarent dans le formulaire de transfert :

10.3.1 Les dates et heures exactes de prise en charge et de livraison ;

10.3.2 Le kilométrage au moment de la prise en charge et de la restitution du véhicule ;

10.3.3 Que le bailleur a inspecté le permis de conduire et la pièce d'identité du locataire et vérifié les points suivants :

- Le prénom et le nom figurant sur le permis de conduire moto ou la pièce d'identité correspondent au prénom et au nom préremplis qui se trouvent à la page 1 du formulaire de transfert ;
- Vérifier que les quatre chiffres saisis correspondent aux quatre derniers chiffres du numéro de permis de conduire du locataire, qui se trouve à la page 1 du formulaire de transfert ;
- Que le locataire est âgé de plus de 21 ans en vérifiant la date de naissance figurant sur son permis de conduire ;
- Vérifier que le locataire possède un permis moto en vérifiant au dos du permis moto que les catégories de permis requises pour la moto ont été obtenues ;
- Que les dispositifs de sécurité obligatoires selon les exigences de sécurité de l'assureur ont été fournis au locataire ;
- D'avoir vérifié l'état du moteur et déclaré les dommages ;
- Que la moto a été mise en service sans dommages ni défauts connus ou déclarer conjointement que des dommages ou défauts étaient déjà présents. Ces dommages doivent être clairement indiqués, en étroite concertation entre le locataire et le loueur, dans l'espace prévu à cet effet sur le contrat de location. De préférence, cette description de l'état de la moto doit être étayée par des photographies claires avant que la moto ne soit remise au locataire par le loueur ;
- Qu'un contrôle de sécurité (par exemple, les points de contrôle moteur BRAVOK) a été effectué et que la moto a été jugée sûre par le loueur et le locataire ;
- Que les détails spécifiques concernant la sécurité ou les caractéristiques de conduite de la moto, le cas échéant, ont été communiqués par le loueur au locataire au début de la location ;
- Que la sécurité de la moto a été vérifiée et jugée sûre par le locataire et le loueur. Le loueur déclare n'avoir connaissance d'aucun défaut de la moto. Le locataire déclare louer et conduire la moto à ses propres risques. Le propriétaire et MotoShare ne sont en aucun cas responsables des dommages, vols, blessures corporelles ou dommages consécutifs subis par le locataire du fait de la location de la moto ;
- Que les papiers du moteur et la ou les clés du moteur ont été remis au Locataire au début de la Période de location et que le Locataire a remis les papiers du moteur et la ou les clés du moteur au Loueur à la fin de la Période de location ;

- Que le locataire et le propriétaire ont compris et accepté les conditions générales de MotoShare et les conditions générales d'assurance de l'assureur ;
- Que, dans la mesure où il s'agit d'un Loueur professionnel, le Loueur a déclaré et fourni ses conditions générales d'assurance applicables au Locataire et que le Locataire les a acceptées.

10.4. Si le formulaire de transfert n'est signé par aucune des parties, MotoShare sera contacté pour le traitement administratif.

10.5. Le locataire est responsable de la restitution de la moto :

10.5.1 À la date, à l'heure et au lieu convenus ;

10.5.2 Sans commettre d'infraction au code de la route ou au stationnement ou toute autre infraction routière ;

10.5.3 Avec les clés et les papiers ;

10.5.4 Avec la même quantité d'essence que celle indiquée sur le formulaire de transfert avant le début de la période de location ;

10.5.5 Dans le même état (en termes de dommages et de propreté) que lors de la signature du formulaire de remise avant le début de la période de location.

Si le locataire ne restitue pas la moto conformément à ce qui précède, il sera responsable de tous les frais qui en résulteront.

10.6. Le locataire et le loueur signeront le formulaire de remise à la fin de la période de location. Le locataire déclare dans le formulaire de remise qu'il a restitué la moto à la fin de la période de location sans dommages/défauts. Tout nouveau dommage par rapport à l'état au début de la période de location doit être indiqué sur le formulaire de remise conjointement avec le loueur. Les relevés du compteur kilométrique et de la jauge de carburant après la période de location doivent également être notés sur le formulaire de remise. En cas de dommage, un formulaire européen de constatation des dommages doit être rempli.

10.7. En cas de conflit entre le Locataire et le Propriétaire, MotoShare peut agir en tant que médiateur. Cependant, MotoShare n'est pas partie au Contrat de location et/ou au Contrat d'assurance. Il appartient donc au Locataire et au Propriétaire de trouver une solution à tout conflit.

10.8. Le loueur est tenu de conserver le formulaire de transfert signé et de le présenter ou d'en fournir une copie gratuitement au locataire ou à MotoShare à la première demande.

10.9. Le Loueur doit signaler les dommages à MotoShare ou à l'Assureur immédiatement après leur découverte, mais au plus tard 72 heures après la fin de la Période de location, faute de quoi MotoShare et l'Assureur considéreront que le Contrat de location s'est déroulé sans problème et présumeront légalement que les dommages ne sont pas survenus pendant la Période de location. Si les dommages sont signalés à MotoShare ou à l'Assureur 72 heures après la fin de la Période de

location, ceux-ci ne sont pas tenus de les couvrir. De même, MotoShare n'est pas tenu de verser la franchise pouvant aller jusqu'à 1 500 € au propriétaire si les dommages ont été signalés seulement après 72 heures via le formulaire de déclaration de sinistre en ligne : <https://actie.motoshare.nl/schade-particulier/>

10.10. Compte tenu du risque de fraude, il n'est pas permis de conclure un contrat de location entre un locataire et un propriétaire lorsque le locataire et le propriétaire résident à la même adresse.

10.11. Si le locataire annule le contrat de location, MotoShare convertira les frais de location payés en un bon d'achat d'un montant égal aux frais de location payés, moins les frais de transaction. Le bon d'achat est valable deux ans après son émission et peut être utilisé par le locataire pour un nouveau contrat de location. Si le locataire annule moins de 72 heures avant le début de la location, les frais de location ne seront pas remboursés (y compris sous forme de bon d'achat).

Si le Loueur annule le contrat de location, le loyer sera remboursé, à l'exclusion des frais de transaction.

10.12. Si la moto tombe en panne ou est endommagée pendant la période de location, l'assistance routière peut être appelée. Le coût de l'assistance routière n'est pas couvert par l'assurance du loueur et n'est pas inclus dans le prix de location.

10.13. L'assistance en cas de panne ou de dommage devra dans un premier temps être signalée à l'assistance dépannage dont le locataire ou le bailleur est membre. Si le locataire et le bailleur ne sont pas membres d'une assistance dépannage, une assistance dépannage externe pourra être appelée. Le coût du service sera facturé directement au locataire ou au bailleur, selon la personne responsable de la panne ou du dommage. Voici une indication de qui doit payer :

- Pneu crevé : le locataire est responsable
- Dommages : le locataire est responsable
- Batterie déchargée : le locataire est responsable
- Panne moteur : le loueur est responsable

10.14. Le locataire peut souscrire une assurance dépannage aux Pays-Bas et/ou en Europe (dans tous les pays où la moto louée est également assurée par l'assureur) moyennant un supplément. Si le locataire a souscrit une assistance routière et qu'une panne dont il est responsable survient, les frais d'assistance routière ne lui seront pas facturés. En cas de crevaison, de batterie à plat ou d'autre panne facilement réparable, la moto sera conduite au garage le plus proche. En cas de dommage, la moto sera conduite au garage le plus proche aux Pays-Bas.

10.15. En cas de panne, aucun moyen de transport de remplacement ne sera organisé pour le Locataire.

10.16. MotoShare ne sera en aucun cas responsable de la fraude de la part des Locataires et/ou des dommages consécutifs qui en découlent.

## **11. Dommages, vol, assurance et amendes**

11.1. Le Locataire est entièrement responsable envers Letter des dommages ou du vol de la Moto pendant la Période de location. Si les dommages sont couverts par le Contrat d'assurance applicable, le Locataire est uniquement tenu de payer la franchise convenue. Si les dommages ne sont pas couverts par le Contrat d'assurance applicable, le Locataire et Letter doivent parvenir à un accord (financier) mutuel concernant les dommages ou la perte. MotoShare n'est en aucun cas responsable des coûts ou du règlement de ces dommages. Les dommages peuvent ne pas être couverts, par exemple, s'ils sont survenus en dehors de la période de location ou s'ils sont dus à une intention délibérée ou à une imprudence délibérée.

11.2. Les dommages ou le vol doivent être signalés au propriétaire immédiatement après leur découverte par le locataire. Le propriétaire doit alors signaler les dommages ou le vol à MotoShare immédiatement, au plus tard 72 heures après la fin de la période de location. MotoShare se chargera d'informer l'assureur si la location est conclue entre un locataire et un propriétaire privé. En cas de location entre un locataire et un propriétaire professionnel, ce dernier se chargera de signaler les dommages à son propre assureur.

11.3. Si la procédure prescrite n'est pas suivie pour la conclusion du contrat de location ou son renouvellement, le véhicule n'est pas assuré.

11.4. L'assureur est en droit d'exiger la présentation d'un formulaire de transfert et d'un formulaire de déclaration de sinistre européen dûment remplis et signés comme condition de couverture.

11.5. Tous les dommages et frais éventuels résultant d'une tentative de répercuter sur un locataire tout dommage déjà présent sur un véhicule avant la période de location ou survenant après la période de location seront récupérés auprès du propriétaire, y compris (mais sans s'y limiter) les frais réels liés à l'expertise nécessaire, au traitement des sinistres et aux mesures administratives supplémentaires, telles que l'inscription dans le système FISH et le signalement à la police pour fraude à l'assurance. Ce montant sera d'au moins 750 € par événement. En outre, le loueur pourra être exclu de l'assurance auprès de l'assureur.

11.6. Le locataire est responsable des amendes routières ou des infractions commises pendant la période de location. Les frais qui en découlent seront remboursés par le locataire au propriétaire. MotoShare peut intervenir à la demande du Loueur et, avec le consentement de ce dernier, chercher à recouvrer l'amende auprès du Locataire à l'amiable au nom du Loueur. MotoShare facturera 25 € pour cette intervention en les déduisant du loyer payé par le Locataire. MotoShare ne sera en aucun cas responsable si, selon MotoShare, l'amende n'est pas recouvrable auprès du Locataire.

11.7. En cas de vol, le Loueur a droit au paiement du prix de location pour le nombre de jours de la période de location jusqu'au moment où le vol a été constaté. MotoShare remboursera au Locataire la partie du prix de location correspondant aux jours restants.

11.8. En cas de désaccord entre le propriétaire et le locataire ou si des dommages sont survenus pendant la période de location, MotoShare peut demander à un expert indépendant d'examiner les dommages. Le propriétaire, le locataire et l'assureur se soumettent alors à l'avis de cet expert indépendant en sinistres.

11.9. Si le montant des dommages est estimé à moins de 1 500 € TTC, le Loueur et le Locataire doivent régler leur litige entre eux. MotoShare peut les aider dans cette démarche, mais n'est en aucun cas responsable de la franchise.

11.10. Le loueur doit estimer si le kilométrage annuel de sa propre assurance doit être modifié et répercuté.

## 12. Paiement

12.1. Le locataire doit payer le loyer convenu sur la plateforme au prestataire de paiement Mollie avant la période de location. Le mode de paiement est indiqué sur la plateforme. Sauf indication contraire sur la plateforme, MotoShare déduira les frais suivants pour son service, puis transférera le solde au propriétaire après la fin du contrat de location concerné :

12.1.1 Frais d'intermédiaire de 15 % du prix journalier du propriétaire ;

12.1.2 Frais de couverture pour la garantie excédentaire de MotoShare ;

12.1.3 Frais de transaction par location ;

12.1.4 Indemnité par kilomètre supplémentaire parcouru.

12.2. En ce qui concerne la détermination du montant de tout paiement au locataire ou au propriétaire, les données de MotoShare font foi, sauf si le locataire ou le propriétaire prouve que ces données sont incorrectes.

12.3. MotoShare décline toute responsabilité en cas d'erreurs dans la conclusion des contrats de location, par exemple en ce qui concerne la période de location souhaitée, les frais de location ou le type de moto.

12.4. Les frais suivants sont des exemples de frais supplémentaires qui peuvent être facturés au Locataire après la fin de la Période de location :

12.4.1 Franchise du contrat d'assurance ou des conditions d'assurance du Loueur professionnel ;

12.4.2 Amendes et frais de procédure liés au stationnement, à la circulation ou à d'autres infractions ou délits (y compris les frais de remorquage ou de mise en fourrière) causés pendant la période de location ;

12.4.3 Une perte ou un dommage résultant du non-respect par le Locataire des présentes Conditions générales ou du Contrat de location ;

12.4.4 Coût de l'assistance routière pour le Loueur ;

12.4.5 La TVA ou autres taxes prélevées sur les montants mentionnés dans le présent article.

12.4.6 Toute avance versée par MotoShare ;

12.4.7 Supplément kilométrique par kilomètre supplémentaire parcouru au-delà des 150 kilomètres gratuits ;

12.4.8 Facturation de jours de location supplémentaires lorsque la moto est restituée par le locataire après la date et l'heure de fin convenues de la période de location ;

12.4.9 Tous les frais résultant du non-paiement de frais supplémentaires après la fin du contrat de location et les frais de recouvrement légaux, ou les frais de procédure judiciaire lorsque MotoShare transfère le paiement en souffrance à une agence de recouvrement.

12.5. L'assureur peut recouvrer la franchise auprès du locataire. Les amendes et les frais de procédure liés au stationnement, à la circulation ou à d'autres infractions doivent être recouverts par le loueur auprès du locataire. Si aucune solution n'est trouvée par voie de règlement à l'amiable des amendes, MotoShare est autorisé à recouvrer les montants concernés auprès du locataire pour le compte du loueur.

12.6. Si les frais supplémentaires ne peuvent être recouverts auprès du Locataire (pour quelque raison que ce soit) et que ces dommages ne sont pas non plus couverts par le Contrat d'assurance, MotoShare n'est pas tenu de payer les frais au Propriétaire.

12.7. MotoShare est en droit à tout moment de compenser les montants dus et de suspendre ses obligations.

12.8. MotoShare ne peut être tenu responsable des dommages, de quelque nature que ce soit, résultant du fait que MotoShare s'est fondé sur des données incorrectes et/ou incomplètes fournies par l'Utilisateur.

### **13. Droits de propriété intellectuelle**

13.1. Tous les droits de propriété intellectuelle (ci-après dénommés « droits de propriété intellectuelle ») relatifs au service, à la plateforme et au contenu divulgué sont dévolus à MotoShare et/ou à ses concédants de licence.

13.2. Dans les conditions prévues par les présentes Conditions générales, MotoShare accorde à l'Utilisateur un droit limité, personnel, révocable, non exclusif, non sous-licenciable et non transférable d'utiliser le Service.

13.3. Il est interdit de supprimer, de rendre illisibles, de dissimuler ou de modifier les mentions ou avis relatifs aux droits de propriété intellectuelle.

13.4. Aucune disposition des présentes Conditions générales n'a pour but de transférer des droits de propriété intellectuelle aux Utilisateurs. Les Utilisateurs ne doivent commettre aucun acte susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de MotoShare, tel que, par exemple, mais sans s'y limiter, l'enregistrement de noms de domaine, de marques commerciales ou l'utilisation de Google Adwords similaires ou identiques à tout objet sur lequel MotoShare détient des droits de propriété intellectuelle, ou l'utilisation ou la distribution de tout matériel soumis à des droits de propriété intellectuelle.

13.5. Il est également interdit, sans l'autorisation écrite de MotoShare, de demander ou de réutiliser des parties substantielles du Contenu ou de demander ou réutiliser de



14.4.5 Défaillance du moteur ;

14.4.6 Décès ou blessures ;

14.4.7 Infractions au code de la route ou au stationnement ;

14.4.8 Non-respect des présentes Conditions générales par un autre Utilisateur ;

14.4.9 Résiliation d'un contrat de location, suppression d'un profil, d'un moteur ou d'autres éléments de la plateforme (tels que la cessation du service/la fermeture).

14.5. Cette limitation de responsabilité de MotoShare n'a pas pour but d'exclure la responsabilité de MotoShare en cas de négligence intentionnelle et/ou délibérée.

14.6. Les utilisateurs indemniseront MotoShare pour tous les dommages et coûts, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages résultant d'une violation (présumée) des droits de propriété intellectuelle de MotoShare (ou de tiers), les réclamations de tiers, les frais de recouvrement, les intérêts commerciaux légaux, le manque à gagner, les pénalités dues et les frais d'assistance juridique, subis ou encourus par MotoShare et résultant (i) d'un manquement imputable à l'utilisateur dans l'exécution du contrat de location, (ii) de l'utilisation du service par l'utilisateur, ou (iii) d'un acte illégal commis par l'utilisateur.

14.7. La sécurité de la moto n'est pas vérifiée par MotoShare. Le locataire et le propriétaire doivent vérifier la sécurité de la moto avant le début de la période de location. Sur le formulaire de transfert d' , le propriétaire déclare qu'il n'a connaissance d'aucun défaut de la moto et le locataire déclare alors louer et conduire la moto à ses propres risques. Le loueur et MotoShare ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des dommages, vols, blessures corporelles ou pertes consécutives subis par le locataire à la suite de la location de la moto.

## 15. Publier un avis

15.1. L'utilisateur s'efforcera de publier un avis après la fin de la période de location. Cet avis : (i) portera sur la période de location concernée et les contacts qui ont eu lieu entre le propriétaire et le locataire ; (ii) sera rédigé en toute honnêteté et ne contiendra pas de propos injurieux ou offensants ; (iii) ne contiendra aucune information sensible relative à la vie privée (telle que l'adresse, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone, etc.) ; et (iv) ne contiendra aucun message commercial (tel qu'une référence à un site web).

15.2. En cas d'avis manifestement illégaux et/ou si un avis enfreint l'une des règles ci-dessus, MotoShare est en droit de supprimer l'avis. L'utilisateur peut également contacter le service clientèle à cette fin, à l'adresse [info@motoShare.nl](mailto:info@motoShare.nl).

## 16. Codes de réduction et chèques-cadeaux

16.1. Tous les codes de réduction et les crédits de location sont valables pendant une durée maximale de 2 ans. Lors de la communication d'un crédit de location personnel, la date de début et de fin de validité sera toujours indiquée.

16.2. L'utilisateur est responsable de la confidentialité de son code unique de bon cadeau ou de crédit de location. Si l'utilisateur pense que le code est tombé entre les mains d'un tiers, il doit en informer MotoShare immédiatement afin que MotoShare puisse désactiver le code unique et fournir un nouveau code. Si le code perdu a déjà été utilisé sur MotoShare, MotoShare ne fournira pas de nouveau code.

16.3. À tout moment, MotoShare peut mettre fin à la validité des codes de réduction sans rien devoir au locataire.

16.4 Le crédit de location ne peut être résilié prématurément par MotoShare sans remboursement du montant versé au Locataire.

## 17. Autres

17.1. MotoShare peut transférer ou céder à des tiers toutes les créances, pouvoirs, droits et obligations et actions liés au contrat de location ou au service, et vous informera de ce transfert ou de cette cession. Vous acceptez par la présente de coopérer à ce transfert ou à cette cession et, en cas de transfert, ce tiers pourra exercer tous ses droits à votre encontre.

17.2. Si une disposition des présentes conditions générales s'avère nulle ou annulable ou devient ou est invalide en tout ou en partie pour toute autre raison, les autres dispositions des conditions générales resteront pleinement en vigueur. MotoShare remplacera la disposition invalide par une disposition valide dont l'effet juridique, compte tenu du contenu et de l'objet des présentes Conditions générales, correspondra autant que possible à celui de la disposition invalide, conformément à l'article 2.2.

17.3. Le contrat de location et tout litige en découlant et/ou s'y rapportant sont régis par le droit néerlandais.

17.4. Tous les litiges découlant du Contrat de location et/ou s'y rapportant peuvent être soumis exclusivement au tribunal compétent d'Amsterdam, sauf si la loi impérative désigne un autre tribunal compétent.